

## Aménagement du territoire: attractivité et durabilité

**La volonté issue de la LAT est de concrétiser le développement urbain vers l'intérieur, en favorisant la durabilité et l'attractivité de l'habitat, à proximité des transports publics. Dans cet esprit, le canton de Neuchâtel veut offrir un habitat de qualité en vue notamment d'inciter les pendulaires résidant hors canton à s'y établir. La modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire poursuit ces objectifs de durabilité et d'attractivité résidentielle.**

Le défi de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) consiste à entreprendre le juste dimensionnement des zones à bâtir, mais offre également l'opportunité de répondre à des enjeux cantonaux et régionaux majeurs en termes d'attractivité résidentielle. Qu'ils soient démographiques ou de société, qu'ils concernent le vieillissement de la population, l'émergence des villes «intelligentes» connectées et durables ou l'arrivée de phénomènes tels que le coworking du fait de l'hypermobilité, les enjeux liés à l'habitat sont légion et il s'agit d'adapter les politiques publiques à mettre en œuvre en conséquence. C'est la carte jouée par le canton de Neuchâtel qui, avec la modification de sa loi cantonale sur l'aménagement du territoire, vise à offrir un potentiel d'habitations d'un bon standing, tout en tenant compte des nouvelles réalités sociodémographiques tels que les besoins de durabilité et de mixité, le regain d'intérêt pour les coopératives d'habitation à différents âges de la vie et l'apparition de nouveaux modèles familiaux.

Le canton de Neuchâtel veut gagner en attractivité résidentielle et économique par la valorisation des pôles stratégiques et la réaffectation des friches. Le développement doit prioritairement trouver sa place dans les aggloméra-

tions, bien desservies par les transports et donc bien connectés à l'ensemble de la Suisse. La priorité va aux disponibilités foncières situées à l'intérieur des secteurs urbanisés, notamment les pôles de gare, pôles mixtes et pôles de logement. En ce qui concerne les mesures prévues en lien avec la mixité sociale et les défis démographiques, on peut évoquer ici notamment deux axes contenus dans les fiches du plan directeur cantonal neuchâtelois:

### Quartiers durables

Un quartier durable n'est pas uniquement la somme de bâtiments construits de manière écologique et d'espaces verts. Il vise non seulement à offrir une haute qualité de vie environnementale mais également une durabilité économique et un bien-être social. La modification de la loi à venir propose d'introduire les bases légales et la délégation de compétence nécessaires pour la définition des quartiers durables et des bonus d'utilisation du sol qui peuvent leur être octroyés.

### Logements avec encadrement pour personnes âgées

Afin de permettre la mise en œuvre de la planification médico-sociale et de favoriser la mixité intergénérationnelle, il est proposé des outils permettant aux communes de stimuler la réalisation de logements avec encadrement. Les objectifs de création d'appartements avec encadrement pour personnes âgées ne sont de loin pas atteints. Ceci va contraindre la personne âgée à une institutionnalisation médicalisée, voire surmédicalisée, faute d'autres alternatives disponibles et va entraîner des coûts particulièrement élevés pour la société. Il est donc opportun que les communes puissent prévoir une part minimale d'appartements avec encadrement répondant aux critères légaux, en particulier pour les appartements répondant aux normes de la législation sur les prestations complémentaires.

En résumé, la nouvelle LCAT permettra d'apporter de la qualité à nos espaces publics, de cultiver le vivre ensemble, de proposer de nouveaux services de proximité à la population, d'offrir des logements neufs adaptés à des besoins contemporains ainsi que d'assainir et de transformer un parc immobilier avec durabilité. Assurément, la mise en œuvre de la nouvelle LCAT générera de de la valeur ajoutée immobilière, dynamisera le secteur de la construction et soutiendra l'attractivité résidentielle et économique du canton de Neuchâtel. C'est un pari sur l'avenir à relever avec détermination grâce à l'ensemble des acteurs!



*Ecoquartier du plateau de la gare à Neuchâtel: une réhabilitation de friche réussie!*



*Quartier Durable du Corbusier à La Chaux-de-Fonds durant la construction du premier îlot... la suite reste à inventer!*

### **La mobilité: un trait d'union entre les régions!**

«Neuchâtel Mobilité 2030» vise le rassemblement des régions et des agglomérations du canton tout en concrétisant la complémentarité des modes de transports qu'elle décline au travers de quatre piliers: le RER neuchâtelois, les routes nationales, les routes cantonales, la mobilité douce.

Il s'agit ici d'une vision ambitieuse qui demandera des investissements importants. A ce titre, la planification s'appuie sur les nouveaux mécanismes financiers fédéraux (FAIF et FORTA) pour garantir une part substantielle de la stratégie de mobilité.

Le Conseil d'Etat est convaincu que grâce à une mobilité efficace, notre canton parviendra à se rassembler, à rationaliser ses structures et à se réformer de l'intérieur pour rayonner vers l'extérieur avec comme moteur la concrétisation d'une agglomération unique.

### **RER neuchâtelois**

Le projet du RER neuchâtelois va dynamiser la desserte fine en transports publics, aux échelles locale, intercommunale et régionale. La ligne directe reliant Neuchâtel à la Chaux-de-Fonds au ¼ d'heure fait office de colonne vertébrale. Actuellement, la fréquentation de la ligne historique Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds a fortement augmenté, en particulier grâce à la mise à la cadence demi-heure dès 2016. La Confédération prévoit dès 2030 un réel problème de capacité. La ligne directe permettrait, en plus de résoudre le problème du goulet de Vauseyon sur la ligne du pied du Jura, de diminuer très fortement le temps de déplacement et de doubler la part modale des transports publics dans le canton. Il serait ainsi possible de proposer quatre trains rapides par heure avec un temps de parcours de 14 minutes. Politiquement, la ligne directe a été jugée comme projet-clé pour l'Arc jurassien par la Conférence des transports de Suisse occidentale.

Pour permettre au canton de Neuchâtel de se réformer structurellement, le réseau de mobilité doit en effet être notablement amélioré. Par un RER attractif, un réseau de routes efficaces et le développement progressif de la

mobilité douce, le Gouvernement veut concrétiser la complémentarité route-rail et atteindre la croissance qualitative. Avec en parallèle, la mise en œuvre de la LAT par une politique des pôles dynamique, qui vise justement un développement bien coordonné entre urbanisation et transport, Neuchâtel a toutes les clés pour réussir à cultiver une forte attractivité résidentielle.

**Laurent Favre, conseiller d'Etat,  
chef du Département du développement territorial et de  
l'environnement de la République et canton de Neuchâtel.**

### **Vers une attractivité fiscale restaurée!**

Comme la mobilité, l'aménagement du territoire et le développement de l'agglomération, la fiscalité connaîtra des évolutions importantes en 2018 pour améliorer l'attractivité du canton de Neuchâtel. A cet égard, les autorités prévoient un nouveau régime financier placé sous les signes de l'attractivité, de la solidité et de la cohésion. Elles entendent maintenir la position concurrentielle du canton pour les entreprises, et ce tant pour les PME industrielles caractéristiques du dense réseau d'innovation cantonal que pour les sociétés de plus grande taille et à vocation internationale. Les autorités comptent également moderniser la fiscalité des personnes physiques. Des mesures significatives sont ainsi envisagées pour l'ensemble des contribuables neuchâtelois avec un accent sur les familles actives, les contribuables mobiles et les propriétaires de leur logement.

**Laurent Kurth, conseiller d'Etat,  
chef du Département des finances et de la santé de  
la République et canton de Neuchâtel.**